

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-;-

DECRET N° 75-129 du 13 Juin 1975

portant intérim -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
- VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du Lundi 9 Juin 1975, le Capitaine Issifou BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, assure l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence du Capitaine DJIBRIL Moriba.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 13 Juin 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGC 6 - CS 4 - Ministères 13 -
IAA-IGF-DCCT-Gde.Chanc. 6 - DB-DGAE-DGJL 6 -
JORD 1.-